

### OBJET

Les présentes conditions ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre l'organisme de formation et le Client dans le cadre des prestations de formation proposées par l'organisme de formation.

### PRIX

Tous nos tarifs sont indiqués en euros HT et comprennent l'animation, la documentation, les frais de pause et le déjeuner le cas échéant.

A la demande du client, l'organisme de formation établit un devis pour les prestations de formation demandées sur lequel il précise la nature de la prestation.

### INSCRIPTION

La conclusion du contrat entre les parties s'opère par l'acceptation du Client de l'offre ou l'inscription en ligne sur le portail de l'organisme de formation. Toute inscription sera considérée comme définitive si elle est accompagnée de son règlement.

### MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le règlement de la formation est à effectuer directement à l'organisme de formation par chèque ou virement. L'organisme de formation ne pratique pas de subrogation.

#### ■ Formation financée par un OPCO

Il appartient au Client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et d'obtenir le cas échéant, un remboursement partiel ou total.

**Les critères de prise en charge de la branche de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes sont définis par l'OPCO ATLAS.**

### CONVOCAION

Les dates de réalisation des formations sont indiquées sur le catalogue et autres documents d'information. Le Client est informé du lieu et de la date du séminaire, par tout moyen, au moins 7 jours avant la date de formation.

### JUSTIFICATIFS

Dans le cas d'un paiement par le cabinet, une facture valant convention vous sera délivrée après la réalisation de la formation. Pour chaque participant, un certificat de réalisation sera établi à la fin de chaque session.

### ANNULATION

■ Du fait du Client : toute demande d'annulation d'une inscription ne donnera lieu à un remboursement intégral que si celle-ci nous parvient 7 jours avant la date de la formation par écrit. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra intervenir, les frais d'inscription seront facturés. Toute absence non signalée entraînera la totalité de la facturation.

■ Du fait de l'organisme de formation : un nombre insuffisant de participants (nombre d'inscrits inférieur à 7) peut nous contraindre à annuler une formation. L'organisme de formation préviendra au plus tard 8 jours avant le client et émettra un avoir pour l'intégralité de la somme versée lors de l'inscription.

■ Du fait de l'animateur : dans le cas d'une indisponibilité de l'animateur conduisant à l'ajournement de la session, l'organisme de formation informe au plus tôt les participants.

### INDÉMNITÉ DE RETARD – FRAIS DE RECouvreMENT

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit. Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € HT pour frais de recouvrement.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Aucun des supports remis ou imprimables dans le cadre d'une formation ne pourra être reproduit totalement ou partiellement sans l'accord exprès et écrit de l'organisme de formation, qui reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle. Le Client s'engage à ne pas reproduire ou exploiter ces documents sans l'autorisation écrite et préalable de l'organisme de formation qui peut le conditionner à une contrepartie financière.

### RGPD

Dans le cadre de l'exécution de sa prestation de formation auprès du Client, l'organisme de formation collecte des données personnelles (ci-après dénommées « les données ») : des personnes physiques participant à la formation commandée par le Client

L'organisme de formation s'engage dans le cadre de sa relation contractuelle avec son Client, en sa qualité de responsable de traitement, à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données et, notamment, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) dénommés « la Réglementation ».

Les données font l'objet de plusieurs traitements informatiques destinés à : la gestion des inscriptions, des paiements, des réclamations du Client et du suivi qualité des formations.

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les traitements susvisés, les personnes susceptibles d'avoir accès aux données des participants sont les salariés de l'organisme de formation.

L'organisme de formation s'engage ainsi à traiter les données personnelles dans le respect de la Réglementation et à cet égard, s'engage à :

- Traiter les données personnelles des personnes concernées de manière licite, loyale et transparente ;
- Collecter les données personnelles pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas les traiter ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- S'assurer que les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- S'assurer que les données personnelles sont exactes et tenues à jour ;
- Conserver les données personnelles sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- Traiter les données personnelles de façon à garantir une sécurité appropriée de ces dernières, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

Le Client dispose de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes, ainsi que d'un droit à l'oubli et à la portabilité sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables. Le Client peut exercer ces droits en envoyant un e-mail à la personne au sein de l'organisme de formation en charge de gérer les demandes.

Si le Client estime, après avoir contacté l'organisme de formation, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris 07.

### ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à l'organisme de formation, même s'il en a eu connaissance.

### LITIGES

En cas de litige, les cocontractants rechercheront, préalablement à une action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés concernant l'exécution de ce contrat. A défaut de règlement à l'amiable, Toute contestation sera portée devant les tribunaux compétents.